



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2022-121

PUBLIÉ LE 28 AVRIL 2022

Sommaire

Agence régionale de Santé - Direction de l'offre sanitaire /

R24-2022-04-19-00001 - ARRETE 2022-DOS-DM-18 (7 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2022-04-19-00002 - ARRETE portant composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projets social ou médico-social pour les projets autorisés en application du 4° du II de l'article R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (3 pages)

Page 11

R24-2022-04-27-00001 - ARRETE Portant nomination avec voix consultative des membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets pour la création d'une structure d'urgence et de stabilisation pour des adolescents à problématique complexe dans le département en Loir-et-Cher, en application des 2°, 3° et 4° du III de l'article R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (3 pages)

Page 15

Agence régionale de Santé - Direction de l'offre
sanitaire

R24-2022-04-19-00001

ARRETE 2022-DOS-DM-18

ARRETE

Arrêté modificatif de l'arrêté N° 2020-DM-OS-75 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante en région Centre-Val de Loire

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique et notamment les articles R 6152-404-1, R 6152-508-1;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

VU le décret n° 2017-326 du 14 mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;

VU le décret n° 2017-327 du 14 mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;

VU l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;

VU l'arrêté du 14 mars 2017 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière des praticiens contractuels et des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé ;

CONSIDERANT que la liste des spécialités pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante a été proposée au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire par les directeurs d'établissements conformément aux dispositions de l'article 10 du Décret n° 2017-326 du 14 mars 2017 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Régionale Paritaire en date du 06 avril 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}: Les postes relevant des spécialités de la région Centre-Val de Loire pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante sont arrêtés ainsi qu'il suit par établissement pour une durée de 3 ans :

Dpt	Etablissements	Spécialités
18	CH SAINT- AMAND-MONTROND	Médecine d'urgence
18	CH SAINT- AMAND-MONTROND	Pédiatrie
18	CH SAINT- AMAND-MONTROND	Radiologie
18	CH SAINT- AMAND-MONTROND	Gynécologie obstétrique
18	CH SAINT- AMAND-MONTROND	Gériatrie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Radiologie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Médecine d'urgence
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Gériatrie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Anesthésie réanimation
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Pneumologie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Oncologie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Urologie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Pédiatrie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Néphrologie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Médecine générale

18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Rhumatologie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Endocrino-diabétologie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Ophthalmologie
18	CH BOURGES JACQUES COEUR	Chirurgie vasculaire
18	CH BOURGES GEORGE SAND	Psychiatrie
18	CH BOURGES GEORGE SAND	Médecine générale
18	CH VIERZON	Gastroentérologie
18	CH VIERZON	Anesthésie réanimation
18	CH VIERZON	Médecine physique réadaptation
18	CH SANCERRE	Gériatrie
18	CH SANCERRE	Pharmacie
28	CH CHARTRES	Ophthalmologie
28	CH CHARTRES	ORL
28	CH CHARTRES	Gériatrie
28	CH CHARTRES	Radiologie
28	CH CHARTRES	Médecine polyvalente
28	CH CHARTRES	Anesthésie réanimation
28	CH CHARTRES	Réanimation
28	CH CHARTRES	Médecine d'urgence
28	CH CHARTRES	Pédiatrie
28	CH CHARTRES	Urologie
28	CH CHARTRES	Oncologie
28	CH HENRIEY BONNEVAL	Psychiatrie
28	CH HENRIEY BONNEVAL	Psychiatrie infanto juvénile
28	CH NOGENT LE ROTROU	Anesthésie réanimation
28	CH NOGENT LE ROTROU	Radiologie
28	CH NOGENT LE ROTROU	Médecine d'urgence
28	CH NOGENT LE ROTROU	Gériatrie
28	CH CHATEAUDUN	Anesthésie Réanimation
28	CH CHATEAUDUN	Radiologie
28	CH CHATEAUDUN	Médecine interne
28	CH CHATEAUDUN	Médecine d'urgence
28	CH CHATEAUDUN	Gériatrie
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Anesthésie réanimation
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Gynécologie obstétrique
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Pédiatrie
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Psychiatrie infanto juvénile
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Endocrinologie
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Gériatrie
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Oncologie
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Réanimation

28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Psychiatrie
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Orthopédie
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Psychiatrie adulte
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Pneumologie
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Médecine physique réadaptation
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Urologie
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Radiologie
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Pharmacie
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Neurologie
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	ORL
28	CH VICTOR JOUSSELIN DREUX	Médecine d'urgence
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Médecine d'urgence
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Radiologie
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Gériatrie
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Neurologie
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Cardiologie
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Pédiatrie
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Médecine générale
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Gynéco obstétrique
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Anesthésie réanimation
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Psychiatrie/ psychiatrie infanto juvénile
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Urologie
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Ophthalmologie
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Pédiatrie
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Chirurgie orthopédique
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Hématologie
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Diabétologie endocrinologie nutrition
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Dermatologie
36	CH CHATEAUROUX-LE BLANC	Réanimation polyvalente
36	CH LA TOUR BLANCHE ISSOUDUN	Gériatrie
36	CH LA TOUR BLANCHE ISSOUDUN	Médecine générale
36	CH LA TOUR BLANCHE ISSOUDUN	Médecine d'urgence
36	CH LA TOUR BLANCHE ISSOUDUN	Médecine physique réadaptation
36	CDGI les grands chênes	Gériatrie
36	CDGI les grands chênes	Médecine générale
36	CDGI les grands chênes	Psychiatrie
36	CH LA CHATRE	Gériatrie
36	CH LA CHATRE	Médecine générale
36	CH DE VALENCAY	Gériatrie
36	CH DE VALENCAY	Médecine générale
36	CH DE LEVROUX	Gériatrie

36	CH DE LEVROUX	Médecine générale
36	EHPAD Le bois rosier - Vatan	Gériatrie
36	EHPAD Le bois rosier - Vatan	Médecine générale
37	CHRU TOURS	Anesthésie réanimation
37	CHRU TOURS	Radiologie
37	CHRU TOURS	Psychiatrie
37	CHRU TOURS	Chirurgie plastique
37	CH INTER COMMUNAL AMBOISE CHATEAU-RENAULT	Anesthésie réanimation
37	CHIC CH INTER COMMUNAL AMBOISE CHATEAU-RENAULT	Médecine générale / gériatrique
37	CHIC CH INTER COMMUNAL AMBOISE CHATEAU-RENAULT	Médecine d'urgence
37	CH Paul Martinais LOCHES	Médecine d'urgence
37	CH Paul Martinais LOCHES	Gériatrie
37	CH Paul Martinais LOCHES	Radiologie
37	CH Paul Martinais LOCHES	psychiatrie
37	CH Paul Martinais LOCHES	Anesthésie
37	CH DU CHINONNAIS	Anesthésie réanimation
37	CH DU CHINONNAIS	Pédiatrie
37	CH DU CHINONNAIS	Gériatrie
37	CH DU CHINONNAIS	Médecine d'urgence
37	CH DU CHINONNAIS	Psychiatrie
41	CH VENDOME	Gériatrie
41	CH ROMORANTIN-LANTHENAY	psychiatrie
41	CH ROMORANTIN-LANTHENAY	Gynécologie obstétrique
41	CH ROMORANTIN-LANTHENAY	Radiologie
41	CH ROMORANTIN-LANTHENAY	Gériatrie
41	CH ROMORANTIN-LANTHENAY	Chirurgie viscérale
41	CH ROMORANTIN-LANTHENAY	Médecine générale
41	CH Simone Veil BLOIS	Médecine d'urgence
41	CH Simone Veil BLOIS	Anesthésie Réanimation
41	CH Simone Veil BLOIS	Gériatrie
41	CH Simone Veil BLOIS	Radiologie
41	CH Simone Veil BLOIS	Psychiatrie
41	CH Simone Veil BLOIS	Anatomopathologie
41	CH Simone Veil BLOIS	Médecine polyvalente
41	CH Simone Veil BLOIS	Pneumologie
41	CH Simone Veil BLOIS	Oncologie
41	CH Simone Veil BLOIS	Médecine physique et réadaptation
41	CH Simone Veil BLOIS	Gynécologie obstétrique
41	CH Simone Veil BLOIS	Neurologie

41	CH Simone Veil BLOIS	Cardiologie
45	CH REGIONAL D'ORLEANS	Anesthésie Réanimation
45	CH REGIONAL D'ORLEANS	Chirurgie orthopédique
45	CH REGIONAL D'ORLEANS	Radiologie
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Urologie
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Radiologie
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Réanimation polyvalente
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Anesthésie réanimation
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Neurologie
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Onco hématologie
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Gériatrie
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Chirurgie viscérale et digestive
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Cardiologie
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Ophtalmologie
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Chirurgie Ophtalmologique
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Pédiatrie
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Psychiatrie
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Gastroentérologie
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Santé publique
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Hygiène hospitalière
45	CH DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE	Médecine d'urgence
45	CH PITHIVIERS	Médecine d'urgence
45	CH Pierre Dezarnaulds GIEN	Gériatrie
45	CH Pierre Dezarnaulds GIEN	Pédiatrie
45	CH Pierre Dezarnaulds GIEN	Anesthésie réanimation
45	CHD Georges Daumezon FLEURY LES AUBRAIS	Psychiatrie
45	CHD Georges Daumezon FLEURY LES AUBRAIS	Médecine générale

ARTICLE 2 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et les Directeurs des établissements publics de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Orléans, le 19 avril 2022
Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Signé : Laurent HABERT

Arrêté le n° 2022-DOS-DM-18 enregistré le 25 avril 2022

Dans un délai de deux mois à compter de la notification, pour les personnes à qui il est notifié, ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux** auprès du **Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire**

- un **recours hiérarchique** auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé conformément aux dispositions de l'article L. 6122-10-1 du code de la santé publique :

Ministère des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**

28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Le recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux.

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-04-19-00002

ARRETE portant composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projets social ou médico-social pour les projets autorisés en application du 4° du II de l'article R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**CONSEIL DEPARTMENTAL
DU LOIR-ET-CHER**

ARRETE portant composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projets social ou médico-social pour les projets autorisés en application du 4° du II de l'article R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire
Le Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019 ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre de la commission d'information et de sélection d'appel à projets pour les projets autorisés conjointement par le Directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire et le Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher, en application du d de l'article L. 313-3, membres de la commission d'appel à projets social ou médico-social avec voix délibérative sont :

Co-Présidents

Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire ou son représentant ;

Monsieur le Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher ou son représentant (Madame Florence DOUCET, 7ème vice-présidente du conseil départemental de Loir-et-Cher, chargée de l'insertion, de l'emploi, du logement, de la famille et de la protection de l'enfance).

2 représentants de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire :

Titulaire	Suppléant
Madame Isabelle ANNAHEIM-JAMET Directrice de l'offre médico-sociale	Monsieur Cyril POLVOREDA Responsable du département personnes handicapées et personnes en difficulté spécifique
Monsieur Eric VAN WASSENHOVE Directeur de la direction départementale de Loir-et-Cher	Madame Angélique MASI Responsable du département personnes âgées

2 représentants du Conseil départemental de Loir-et-Cher :

Titulaire	Suppléant
Madame Marie Pierre BEAU Conseillère départementale déléguée à l'enfance et à la famille	Monsieur Philippe MERCIER 8ème Vice-président du conseil départemental chargé de la ruralité et de l'équilibre des territoires
Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT 9ème Vice-présidente du conseil départemental chargée de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des collèges et des bâtiments	Monsieur Yves LECUIR Conseiller départemental délégué aux associations mémorielles

3 représentants d'associations de retraités et de personnes âgées, sur proposition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie :

Titulaire	Suppléant
Madame Nadine CAILLAUD CFDT	Monsieur Michel MEDER Union Nationale des Syndicats Autonomes
Monsieur Manuel MARTINEZ CFE - CGC	Monsieur Claude DUFOUR Force Ouvrière
Monsieur Deny NONNET FSU 41	Non désigné

3 représentants d'associations de personnes handicapées, sur proposition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie :

Titulaire	Suppléant
Madame Brigitte BOUDEAUD Association CALM	Monsieur Laurent STAWSKI ADAPEI 41
Monsieur Thierry WITTNER APAJH 41	Non désigné

Monsieur Alain DUPONT APF France handicap	Non désigné
--	-------------

ARTICLE 2: Les membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets social ou médico-social avec **voix consultative** et représentant les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil sont :

Titulaire	Suppléant
Madame Angélique BRILLARD Directrice de l'Hospitalet Secteur Handicap FEHAP	Monsieur Nicolas GIRARDIN Directeur SESSAD de l'APSISS du Chinonais (37) NEXEM
Madame Emilie ROY Conseillère technique URIOPSS	Madame Séverine ROY Directrice EHPAD de Saint Florent sur Cher (18) FHF Centre-Val de Loire

ARTICLE 3: Le mandat de ces membres est de trois ans, renouvelable. Il prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés.

ARTICLE 4 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent être formés dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif d'ORLEANS, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cedex 1.

ARTICLE 5: Le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et le Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Centre-Val de Loire et au recueil du département de Loir-et-Cher.

Fait à Orléans, le 19 avril 2022

Le Directeur Général de
L'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire
Signé : Laurent HABERT

Le Président du Conseil départemental
de Loir-et-Cher
Par délégation,
le Directeur Adjoint des Solidarités
Signé : Stéphane CADORET

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-04-27-00001

ARRETE Portant nomination avec voix consultative des membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets pour la création d'une structure d'urgence et de stabilisation pour des adolescents à problématique complexe dans le département en Loir-et-Cher, en application des 2°, 3° et 4° du III de l'article R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LOIR-ET-CHER**

ARRETE Portant nomination avec voix consultative des membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets pour la création d'une structure d'urgence et de stabilisation pour des adolescents à problématique complexe dans le département en Loir-et-Cher, en application des 2°, 3° et 4° du III de l'article R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire
Le Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher

VU : le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.313-1 à L.313-8 et R. 313-1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par décret 2014-565 du 30 mai 2014 ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019 ;

VU la délibération n°4 du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant les conditions d'exercice des compétences du conseil département et de la commission permanente ;

VU l'arrêté N°DOMS-CISAAP41-0055 et D22-014CD41 du 19 avril 2022 portant composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du 4° du II de -014 l'article R. 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre de la procédure de l'appel à projets pour la création d'une structure d'urgence et de stabilisation pour des adolescents à problématique complexe sur le département de Loir-et-Cher et en application du III de l'article L. 313-1 du Code de l'action Sociale et des Familles, les

membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social et médico-social avec voix consultative sont :

2 personnalités qualifiées en raison de leurs compétences dans le domaine de cet appel à projets :

Monsieur Thierry GUIARD, Ancien directeur adjoint MDCS ;

Docteur HER, chef du service de pédopsychiatrie du Centre Hospitalier de Blois.

(au plus) 2 représentants d'usagers spécialement concernés par cet appel à projets :

Madame Solange VANIER, Présidente de l'UDAF de Loir-et-Cher ;

Madame Annick FESNEAU, Déléguée adjointe de l'UNAFAM de Loir-et-Cher.

(au plus) 4 personnels des services techniques, comptables ou financiers de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et du Conseil départemental de Loir-et-Cher en qualité d'experts dans le domaine de cet appel à projets :

Madame Stéphanie PASQUES, Directeur Adjoint autonomie et MDPH - Conseil Départemental de Loir-et-Cher ;

Madame Andréa MAILLIER, Directeur Enfance Famille - Conseil départemental de Loir-et-Cher ;

Monsieur Tony CHABASSIERE, chargé de mission allocation de ressources - Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

Docteur Brigitte VIALE, médecin - Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

ARTICLE 2 : Le mandat de ces membres court uniquement sur la durée de la procédure de l'appel à projets concernant la création d'une structure d'urgence et de stabilisation pour des adolescents à problématique complexe sur le département de Loir-et-Cher.

ARTICLE 3 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent être formés dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif d'ORLEANS, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cedex 1.

ARTICLE 4: Le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et le Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Centre-Val de Loire et au recueil des actes administratifs du département de Loir-et-Cher.

Fait à Orléans, le 27 avril 2022

Le Directeur Général de
L'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire
Signé : Laurent HABERT

Le Président du Conseil départemental
de Loir-et-Cher
Par délégation,
le Directeur Adjoint des Solidarités
Signé : Stephane CADORET